



7^{IMU} RALLYE NATIONALI / VHCI / VHRS DI U PAESE AJACCINU

15,16,17 DI MARZU DI U 2019



**REGULAMENTU
MODERNE**

COLLETTIVA di CORSICA
COLLETTIVE di CORSE

ORGANISE PAR
ASA CORSICA

AIR CORSICA

CORSICA linea

SÉRICORSE
PUBLICITE

SFC
RALLYE

photos: T. Cerobianca
Peolini Photography

**LIGUE CORSE
DU SPORT
AUTOMOBILE**



CAPA
PAYS D'AJACCIO



SOMMAIRE

Ce règlement particulier complète la réglementation générale des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

ARTICLE 1. ORGANISATION

COMITÉ D'ORGANISATION

- 1.1P. OFFICIELS
- 1.2P. ÉLIGIBILITÉ
- 1.3P. VÉRIFICATIONS

ARTICLE 2. ASSURANCES

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS
 - 3.1.5P. Modalités et date limite d'engagement.
 - 3.1.10P. Nombre d'engagés maximum.
 - 3.1.11P. Droits d'engagements.
 - 3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement.
- 3.2P. ÉQUIPAGES
- 3.3P. ORDRE DE DÉPART

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

- 4.1P. VOITURES ADMISES
- 4.2P. PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES
- 4.3P. ASSISTANCE
- 4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P. DESCRIPTION
- 6.2P. RECONNAISSANCES
 - 6.2.1P. Nombre de passage en reconnaissance.
 - 6.2.5P. Durée.
- 6.3P. CARNET DE CONTRÔLE
- 6.4P. CIRCULATION

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

- 7.1P. DÉPART
- 7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES
 - 7.2.11P. Signes distinctifs.
- 7.3P. CONTRÔLE DE PASSAGE - CONTRÔLE HORAIRE – MISE HORS COURSE
- 7.4P. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT
- 7.5P. ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)
- 7.6P. PARC FERMÉ

ARTICLE 8. RÉCLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

ARTICLE 10. PRIX

- 10.1P. REMISE DES PRIX

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès l'obtention du VISA FFSA
Ouverture des engagements		Dès l'obtention du VISA FFSA
Distribution du carnet d'itinéraire		Vendredi 08 Mars 2019
Clôture des Engagements		Lundi 04 Mars 2019 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Jeudi 07 Mars 2019
Permanence du Rallye	ASA CORSICA PC Course – Mairie D'AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI	Jusqu'au Jeudi 14 Mars 2019 du Vendredi 15 Mars 2019 au dimanche 17 Mars 2019
Vérifications Administratives	MAIRIE D'AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI	Vendredi 15 Mars 2019 De 10h30 à 16h30
Vérifications Techniques	CASONE - AJACCIO	Vendredi 15 Mars 2019 De 10h45 à 16h45
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ de la 1 ^{ère} étape	PC Course – Mairie D'AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI	Vendredi 15 Mars 2019 A 18h00
Départ de la 1 ^{ère} Étape	PLACE Du DIAMANT- AJACCIO	Vendredi 15 Mars 2019 A 19 h pour le 1er VHC
Arrivée de la 1 ^{ère} Étape	PLACE Du DIAMANT- AJACCIO	Vendredi 15 Mars 2019 A 22h41
Affichage des résultats provisoires de la 1 ^{ère} Étape et des heures et ordres de départ de la 2 ^{ème} Étape	PC Course – Mairie D'AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI	Samedi 16 Mars 2018 A 07h00
Départ de la 2 ^{ème} Étape	Place du DIAMANT- AJACCIO	Samedi 16 Mars 2019 A 8 h pour le 1er VHC
Arrivée de la 2 ^{ème} Étape	Place du DIAMANT- AJACCIO	Samedi 16 Mars 2019 A 16h28
Affichage des résultats provisoires de la 2 ^{ème} Étape et des heures et ordres de départ de la 3 ^{ème} Étape	PC Course – Mairie D'AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI	Dimanche 17 Mars 2019 A 07h00
Départ de la 3 ^{ème} Étape	Place du DIAMANT- AJACCIO	Dimanche 17 Mars 2019 A 10 h pour le 1er VHC
Arrivée de la 3 ^{ème} Étape	Place du DIAMANT- AJACCIO	Dimanche 17 Mars 2019 A 12h54
Vérifications techniques finales	GARAGE DLMC SARROLA	Dimanche 17 Mars 2019
Publication des résultats provisoires du Rallye	PC Course – Mairie D'AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI	Dimanche 17 Mars 2019 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé
Remise des prix	PODIUM	Dimanche 17 Mars 2019

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Mairie D’AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI	Vendredi 15 Mars 2019 à 16h00
2 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Mairie D’AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI	Vendredi 15 Mars 2019 à 23h30
3 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Mairie D’AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI	Samedi 16 Mars 2019 à 20h00
4 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Mairie D’AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI	Dimanche 17 Mars 2019 à 13h 00
Secrétariat du Rallye	ASA CORSICA Parc d’Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr	Jusqu’au Jeudi 14 Mars 2019
	PC Course – Mairie D’AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	du Vendredi 15 Mars 2019 au Dimanche 17 Mars 2019
Permanence du Rallye - P.C. Course	PC Course – Mairie D’AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	
Tableau Officiel d’Affichage	PC Course – Mairie D’AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI	
P.C. Presse	PC Course – Mairie D’AJACCIO Avenue Antoine SERAFINI	

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 15, 16 et 17 Mars 2019 le :

7^{ème} RALLYE NATIONAL DI U PAESE AIACCINU (CPEA)

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N° 77 en date du 25 Janvier 2019 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa N° 01/N2019 en date du 11/01/2019

Le 7^{ème} RALLYE NATIONAL DI U PAESE AIACCINU (CPEA) est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence nationale (ou internationale pour les étrangers) en cours de validité.

COMITÉ D'ORGANISATION

Président	P. BOÏ		
Secrétaires	J.F. LORENZI M.PONZEVERA		
Trésorier	D.PAREIN		
Membres	S. CASASOPRANA J. BOÏ A. SODINI	J.C. FEDERICCI J. VOGLIMACCI C. SODINI	V. ROUSTAND G. LECOMTE T. BARICHELLA
Adresse du Secrétariat Permanent		ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO	Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr

L'ASA organisateur technique s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	J. BOI	27373
Adjoints à la Direction de Course	S. CASASOPRANA S. ZYCH C. LECA T. SICART (délégué au RALLYE 2)	213012 3416 8021 20171
Président du Collège des Commissaires Sportifs	F. ZYCH	4626
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	A. MAHE D.BALDASSARI	15449 5820
Observateur FFSA	Jacques PAOLI	
Juge de fait		
Délégué à l'Organisateur technique	R. CIANELLI	15509
Directeur de course délégué véhicule Tricolore	G. GHIGO	1967
Directeur d'Epreuves Spéciales	S. OUDINOT C. CANADA L. FABRE	45980 7252 49193
Commissaire Technique responsable	G. MUZI	38806
Commissaire Technique rallye 2	M. MAIANO	37395
Commissaires Techniques	D.TURPIN V. ROUSTAND	119028 122514

	H. PINET	11855
	M.RAMU	2669
	J. CAMPANA	4045
	C.OLIVIERI	169602
Chargés des relations avec les concurrents	V. FATTACCIO	8025
	G. BERTRAND	5705
	C. PAOLETTI	40448
	C. DELOUBE	
Médecin chef	D. SIMEONI	232050
Responsable Commissaires	S. CASASOPRANA	213012
Responsable Matériel	F. GUICHARD	226980
Responsable PC Temps	LC CHRONO	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	S. CASASOPRANA	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	C. LECA	3416
Directeur de Course délégué à la Publicité	L. FABRE	49193

1.2. ELIGIBILITÉ

Le 7^{ème} RALLYE NATIONAL DI U PAESE AIACCINU (CPEA) compte pour :

- ◆ La Coupe de France des Rallyes Coefficient 3.
- ◆ Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Corse des Rallyes.
- ◆ Le Challenge de l'A.S. A CORSICA.

1.3. VERIFICATIONS

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques prévues le **Vendredi 15 Mars 2019 de 10h00 à 17h15**, à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse et par affichage au siège de l'ASA à partir du Lundi 11 Mars 2019 à 18h00.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.2. LE DÉPART SERA REFUSÉ à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12. CONTRÔLE FINAL

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

- ◆ GARAGE DLMC SARROLA

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1. **DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} RALLYE NATIONAL DI U PAESE AIACCINU (CPEA) doit adresser au secrétariat du rallye *ASA CORSICA - Parc d'activité de la Gravona Lieu-dit Sinale – 20167 TAVACO*, la feuille d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 04 Mars 2019 à Minuit**, .

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **160** voitures maximum.(Modernes, VHC,VHRS et LTRS) Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 160.

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés à :

- **450€** avec la **publicité facultative des organisateurs pour les équipages 100% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **475€** avec la **publicité facultative des organisateurs pour les équipages 50% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **500 €** avec la **publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.**
- **1000 €** sans la **publicité facultative des organisateurs.**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée qui si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. **EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. **ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. **VOITURES AUTORISÉES**

Conforme au règlement standard FFSA.

N / FN - A / FA - R - F2000 - GT DE SERIE

4.1.2. Conforme au règlement standard FFSA

4.2. **PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES**

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3. **ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5. IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 **IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement Standard des Rallyes FFSA 2019

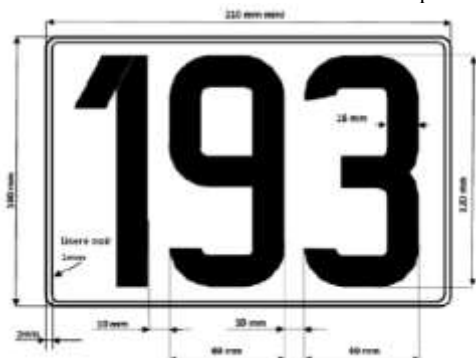
Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous.



Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application d'a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine.

De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à

L'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2018.

5.2 PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

Publicité obligatoire (sur Plaques de rallyes, Panneaux de portières et plaque d'immatriculation avant)

◆ Défini par additif

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additif.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 7^{ème} RALLYE NATIONAL DI U PAESE AIACCINU (CPEA) représente un parcours de 354,870 Km.

Il est divisé en 3 étapes et 4 sections.

Il comportant 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 108.710 Km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Vendredi 15 mars 2019 :

◆ 1^{ère} étape : AJACCIO/AJACCIO

ES 1: CAPO

9,220 Kms

Total Kms : 14,220 Kms

ES 2 : ALATA

5,000 Kms

Samedi 16 mars 2019 :

◆ 2^{ème} étape : AJACCIO/AJACCIO

ES 3/6: MASORCHIA

6.200 Kms X2

ES 4/7 : TRUGGIA /VICO

14.780 Kms X2

ES 5/8 : APPRICIANI/COGGIA

13,800 Kms X2

Total Kms : 69.560 Kms

Dimanche 17 mars 2019 :

◆ 3^{ème} étape : AJACCIO/AJACCIO

ES 9 : CELAVO -

10,880 Kms

ES 10: CAPA (CUTTOLI-PERI)

13,300 Kms

ES 11: L'IMPERIALE SHOW

0,750 Kms

Total Kms : 24,910 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire ".

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge parlante, téléphone 36.99, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) au maximum.

6.2.5. Les jours de reconnaissances autorisés sont les **Samedi 09 et Dimanche 10 Mars 2019**, et les **Mercredi 13 et Jeudi 14 mars 2019 de 08 h 00 à 17 h 00**.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. DÉPART

Le départ de la 1^{ère} étape sera le **Vendredi 15 mars 2019** à 19 heures après le rallye V.H.C

Le départ de la 2^{ème} et 3^{ème} étape sera donné 15 minutes après le rallye V.H.C. de minute en minute **dans** l'ordre du classement.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|--------------------------|
| a) Commissaire de route | Chasuble ORANGE | « Commissaire » |
| b) Chef de Poste | Chasuble ORANGE BARRE | « Chef de Poste » |
| c) Relation Concurrents | Chasuble ROUGE | « Relation Concurrents » |

7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Conforme au règlement Standard des Rallyes FFSA 2019

7.4. CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5. EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement partiel provisoire à l'issue de la première, deuxième et troisième étape.

Affichage : PC Course

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

PRIX EN ESPECES

Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce Rallye.

COUPES

◆ Aux trois premiers du Classement Général	2x3	6
◆ Au 1 ^{er} de chaque groupe	2x7	14
◆ Au 1er de chaque classe	2x26	52
◆ Coupe des Dames	2x1	2
◆ Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve	1x1	1
	TOTAL des COUPES	75

TOUTES LES COUPES SONT CUMULABLES.

Le TROPHEE VILLE D'AJACCIO récompensera le 1^{er} de ES1.

Le TROPHEE DE LA CAPA récompensera le 1^{er} de la classe N1

Le CHALLENGE J. Jacques ISTRIA récompensera le 1er équipage complet ASA CORSICA

10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix du 7^{ème} RALLYE NATIONAL DI U PAESE AIACCINU (CPEA) aura lieu le **Dimanche 17 mars 2019** sur la place du Diamant à AJACCIO.